

La société KNAUF INSULATION SPRL envisage la construction et l'exploitation d'une usine de production de laine de roche à Illange. Cette implantation fait l'objet d'une enquête publique décidée par arrêté préfectoral n° 2018-DCAT/BEPE – 154 du 17 Juillet 2018 à laquelle le présent document participe en tant que mémoire d'observation, proposition et contre-proposition du public.

La production de laine de roche, peut à priori être considérée comme opportune. On pourrait en effet penser qu'il s'agit, au-delà des intérêts particuliers de la société KNAUF, d'une production qui va dans le sens de l'intérêt général par sa contribution à la préservation du climat. Un des axes prioritaires de la lutte contre la production de gaz à effet de serre consiste en effet à isoler les logements. La fourniture de matériaux isolants performants et bon marché est donc de ce point de vue, bienvenue.

Toutefois, le procédé de fabrication que la société KNAUF envisage de mettre en œuvre nécessite une quantité importante d'énergie fossile et dégage des rejets aériens conséquents, en particulier du CO², un gaz contributif majeur à l'effet de serre.

On peut se poser la question de savoir si ce projet ne serait pas au final, contre-productif pour l'intérêt général et si des solutions alternatives, ne seraient pas préférables.

La laine de roche est produite par la fusion de roche à plus de 1400°. La société KNAUF estime à 80% la part des énergies fossiles dans le mix énergétique mobilisé par le projet ¹, elle a en effet choisi le coke comme énergie principale, celle utilisée au cœur du processus de fabrication, pour la fusion de la roche. Les énergies fossiles sont maintenant à considérer comme des ressources précieuses à ne pas gaspiller et on devrait s'attacher à privilégier les énergies renouvelables chaque fois que c'est possible. C'est un des objectifs de l'accord de Paris conclu à l'issue de la COP 21, c'est aussi un point relevé par la MRAE (Mission Régionale d'Autorité environnementale) dans son rapport sur le projet ¹².

Le rejet de CO² est estimé par KNAUF à 85 571 t/an ². La société minimise l'impact de ce rejet en le comparant à l'empreinte carbone de l'autoroute A31 ¹, mais il s'agit bien d'une production supplémentaire de CO² qui vient se rajouter à celle de l'autoroute qui est déjà très dommageable pour le climat et la santé des riverains. Le PPA des Trois vallées (Plan de Préservation de l'Atmosphère) met en exergue le fait que l'axe autoroutier A31 est le lieu de nombreux dépassement des valeurs réglementaires ³. Le projet KNAUF par son positionnement à proximité immédiate de l'axe autoroutier et le choix du transport routier pour les transports des matières premières et des produits finis (84 camions / jour) ⁵ viendrait donc dégrader encore plus une situation déjà catastrophique sur le plan climatique et environnemental.

L'isolation des bâtiments, objectif final de la production de laine roche, contribue à réduire la production de CO² liée au chauffage ou à la climatisation. KNAUF nous affirme que la production de CO² attachée à la fabrication de l'isolant sera compensée plus de 200 fois ¹. Cet argument serait recevable s'il n'existait pas de solutions alternatives à travers la panoplie des isolants d'origine végétale qui ont pour vertu d'absorber plus de CO² pendant leur processus d'élaboration que Knauf n'en produirait en fabriquant de la laine de roche.

Par ailleurs, seront rejetés à l'atmosphère, et principalement dans l'environnement des communes de Yutz, Kuntzig, Stuckange, Distroff, Volstroff, qui sont en première ligne, situées sous les vents dominants d'Ouest - Sud d'Ouest : 100 t/an d'oxyde d'Azote, 280 t/an d'oxyde de soufre, 168 t/an d'ammoniac, et des métaux lourds ¹². Ces polluants et d'autres encore, non cités ci-avant, portent atteinte à la santé humaine même s'ils sont en deçà des normes de dispersion autorisées, en raison de l'effet cumulatif des retombées sur les végétaux (légumes-feuilles, les légumes fruits et les fruits). Il y a des cultures agricoles et potagères sous les vents dominants, dans le cône de dispersion.

Enfin, à quoi sert-il de s'implanter sur une zone bien desservie par voie navigable et par le train pour, au final faire le choix de la route et de son impact pénalisant sur l'environnement ?

Pour donner du corps et de la crédibilité au fait qu'il a d'autres choix possibles, ce qui revient à mettre en cause l'opportunité du projet, il convient de s'intéresser aux matériaux alternatifs biosourcés.

On relèvera que dans son étude d'impact, KNAUF argue que la production de laine de roche est plus vertueuse sur le plan environnemental que celle des produits issus de la filière « pétrole » comme le polystyrène⁴. Argument hypocrite au possible, car KNAUF est aussi producteur de Polystyrène, (doit-on comprendre que KNAUF va arrêter sa production de polystyrène ?) mais on relèvera surtout que KNAUF a pris bien soin de ne pas comparer la laine roche aux matériaux biosourcés...

Il s'agit des laines de bois, de lin, de coton, de chanvre, de la paille... C'est une panoplie complète de matériaux qui répondent aux exigences des professionnels du bâtiment avec des performances opérationnelles équivalentes voire supérieures à la laine de roche mais avec des processus de production qui ont un bien moindre impact sur l'environnement.

A titre d'exemple, la laine de chanvre mérite que l'on s'intéresse à son bilan particulièrement positif et aussi parce que la France est en tête en Europe de la production de Chanvre et que la filière est bien structurée.

C'est un bon isolant thermique et acoustique, d'origine naturelle, recyclable et réutilisable, imputrescible et insensible aux rongeurs, avec un bilan climato-positif, elle est élaborée à partir de variétés de chanvre dites « industrielles » (sans composante psychotrope – s'il est besoin de le préciser).

Le terroir lorrain est particulièrement propice à sa culture.

Le chanvre assimile 15 t de CO² /ha¹¹ soit 480 000 t/an absorbés, versus 85 571 t/an déversées dans l'atmosphère pour la laine de roche, il ne nécessite aucun produit chimique pour sa croissance et après la moisson, laisse un champ propre et riche en éléments minéraux,

En deux récoltes possibles par an, un hectare de chanvre permet de produire en moyenne 3,5 t de laine de chanvre⁷. Pour produire l'équivalent de la production envisagée à Illange, en laine de roche, il faudrait donc environ 32 000 ha de terres agricoles. Cette plante est généreuse et les sous-produits résiduels de la fabrication de laine sont valorisables dans le bâtiment sous forme de béton de chanvre (qui a aussi des qualités d'isolant) en utilisant l'intérieur de la tige, ou dans l'élevage sous forme de fourrage à partir des feuilles.

La France est déjà leader en Europe dans la culture du chanvre avec 11 500 ha cultivés en 2013¹⁴ contre 15 000 ha dans la totalité de l'Europe. On constate que le potentiel de développement est énorme et le dynamisme de la filière permet une progression constante des surfaces. On pourra objecter à juste titre que la mobilisation de 32 000 ha de terre est irréaliste. C'est une hypothèse d'école mais on peut aussi se poser la question de savoir si nous avons besoin de 110 000 t d'isolant pour satisfaire les besoins de notre territoire. KNAUF envisage d'exporter une grande partie de sa production en Allemagne et en Europe centrale et si on rapporte cette surface à celle du marché ambitionné par KNAUF cela devient tout à fait plausible.

Une piste mérite d'être explorée pour sa pertinence dans le contexte de la lutte contre le réchauffement climatique, en effet selon la FAO, l'élevage serait à l'origine de 18% des émissions de gaz à effet de serre (davantage que les transports) et de 8% de la consommation mondiale d'eau⁸. Il est urgent de réduire notre consommation de viande pour protéger la planète.

La culture du chanvre représenterait une alternative idéale pour reconverter nos éleveurs contraints d'abandonner pour partie leur production de viande. Celle-ci est déjà en déclin en France depuis la fin des années 1990 pour des raisons diverses (essentiellement mode de vie et prix)⁹ et devra faire l'objet de mesures de restriction pour les raisons environnementales évoquées ci-avant.

A titre anecdotique, la conversion de 32 000 ha de terre actuellement consacrées à la nourriture des animaux (Maïs, Fourrage, ensilage, prairies) permettrait de sauver plus de 1000 emplois agricoles. (Actuellement 0.035 emploi / ha¹⁰ _ 32 000 ha représenteraient seulement 10% des terres affectées au fourrage en région Grand Est)

On voit donc se dessiner une sorte de cercle vertueux autour de cette alternative « chanvre ». Ce matériau offre les mêmes résultats en termes d'isolation dans les bâtiments, et permet un renversement de la problématique « gaz à effet de serre » puisque le chanvre a une balance CO² positive ; pas de pollution aérienne, sauvegarde potentielle d'un millier d'emplois menacés par la réduction de la consommation de viande, création d'emplois spécifiques à la filière de transformation du chanvre, valorisation des sous-produits, etc...

D'aucuns objecteront que l'on a déjà essayé d'introduire le chanvre en Moselle à travers le projet des « Chanvriers de l'est » à Creutzwald qui, bien que soutenu par la puissance publique s'est soldé par un échec commercial en 2014. Sans doute ces précurseurs ont-ils eu raison trop tôt, mais la filière chanvre est, comme déjà évoqué ci-avant, en plein développement en France et en Europe, et son avenir reste prometteur.

Dans ces conditions, il convient de formuler un avis négatif dans le cadre de l'enquête et de ne pas autoriser au final l'implantation de KNAUF INSULATION à Illange car elle est inopportune.

Une décision négative permettrait de ne pas aggraver les problèmes environnementaux, et de laisser un espace économique propice au développement des filières végétales et en particulier de la filière « Chanvre » dont les vertus sont considérablement supérieures pour l'environnement, pour les habitants proches, et le monde agricole.

Notes et références

- (1) <https://www.republicain-lorrain.fr/edition-de-thionville-hayange/2018/07/31/une-usine-representant-une-demi-journee-d-empreinte-carbone-de-l-a31>
- (2) Etude d'impact page 108
- (3) Plan de Protection de l'Atmosphère des trois vallées – Août 2015 - page 15
- (4) Etude d'impact page 111
- (5) Etude d'impact page 113
- (6) <https://www.youtube.com/watch?v=9Bxqnp3vZLs>
- (7) « Le chanvre, du rêve aux mille utilités » d'Alexis CHABENAU aux éditions Platinum - page 258
- (8) <https://www.colibris-lemouvement.org/passer-a-laction/agir-quotidien/reduire-sa-consommation-viande>
- (9) https://www.lemonde.fr/festival/article/2017/09/11/pourquoi-nous-consommons-de-moins-en-moins-de-viande_5184067_4415198.html
- (10) <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/R4215C01.pdf>
- (11) <http://agriculture.gouv.fr/telecharger/88281?token=7809fea624ea2a6dc89c03165136bbfe>
- (12) MRAe avis délibéré sur le projet d'exploitation d'une installation de production d'isolant laine de roche à Illange par la société KNAUF INSULATION sprl – page 12
- (13) <http://www.natura-sciences.com/agriculture/culture-du-chanvre-europe973.html>
- (14) <http://www.karibati.fr/wp-content/uploads/2015/11/140327-Interchanvre-Presentation-filiere.pdf>

